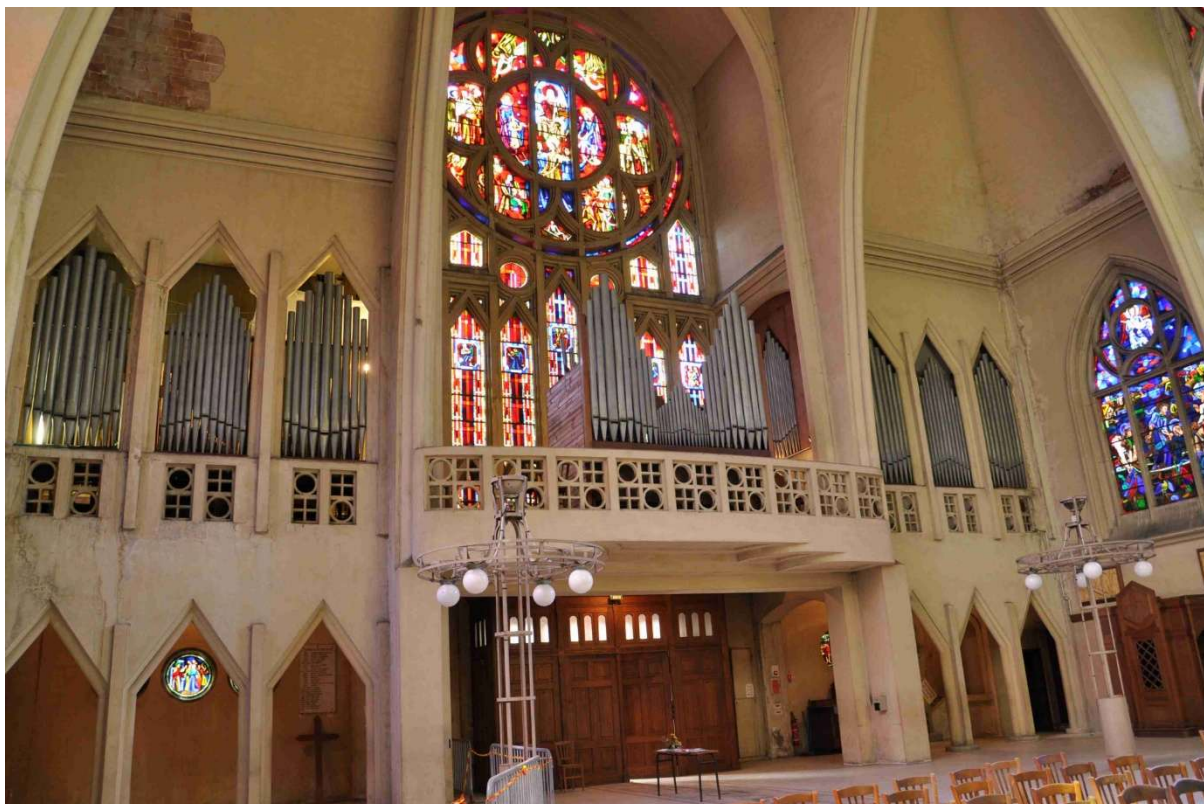


Le grand orgue de l'église Saint-Nicaise quitte Rouen pour Paris : une nouvelle vie pour un instrument exceptionnel !



© Emma Pommier

Le démontage du grand orgue de tribune de l'église Saint-Nicaise de Rouen a débuté lundi 13 avril 2026, ouvrant une étape décisive dans le projet de reconversion de l'édifice rouennais. Cet instrument remarquable, l'un des plus importants de la ville, rejoindra prochainement l'église du Saint-Esprit (Paris 12e), où il sera réinstallé après sa restauration en atelier. Cette opération marque un tournant majeur pour la sauvegarde d'un témoin essentiel de la facture d'orgues de l'entre-deux-guerres.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, Marie-Andrée MALLEVILLE, Première Adjointe au Maire en charge de la Culture, des droits culturels et du matrimoine/patrimoine et de Benjamine DUCERF, Conseillère Municipale déléguée au matrimoine / patrimoine : « Voir partir le grand orgue de Saint-Nicaise suscite une émotion légitime, mais nous faisons ici le choix de la responsabilité patrimoniale. En rejoignant Paris, cet instrument exceptionnel ne disparaît pas : il poursuit sa vie, restauré et mis en valeur dans un lieu capable de l'accueillir dignement. C'est une manière de préserver l'héritage musical rouennais tout en permettant la renaissance de l'église Saint-Nicaise ».



Conçu par Louis Eugène-Rochesson, le grand orgue de Saint-Nicaise est l'un des trois plus vastes instruments de Rouen, aux côtés de ceux de l'abbatiale Saint-Ouen et de la cathédrale Notre-Dame. Inscrit au titre des monuments historiques depuis 2021, il compte 46 jeux répartis sur 3 claviers et est d'esthétique moderne dite néoclassique. Commandé à la suite de l'incendie de 1934, il fut réalisé dès 1940 et achevé en 1957.

Depuis 2001, François Ménissier, organiste-concertiste et professeur au conservatoire, a contribué au suivi de l'instrument, à son inventaire et à la mise en place de mesures de protection face aux dégradations. Lorsque la piste du transfert s'est concrétisée, Thomas Monnet, technicien-conseil pour les orgues protégés, a été missionné par la Ville de Paris pour réaliser une étude préalable, remise fin 2023, confirmant la faisabilité du projet.

En mars 2024, face à l'impossibilité de le conserver dans le cadre de la reconversion de l'église en brasserie-restaurant – projet porté par l'entreprise RAGNAR, lauréate de l'appel à projets lancé en 2019 –, la Ville de Rouen a procédé à la cession gratuite de l'instrument à la Ville de Paris. L'orgue trouvera désormais un nouvel écrin dans l'église du Saint-Esprit, dont les dimensions et l'acoustique en font un lieu idéal pour sa réimplantation.

Le marché relatif au démontage et à la restauration a été attribué le 16 mars 2026 à un groupement international reconnu pour son expertise : GERHARD GRENZING SA – Orgues Denis LACORRE EI.

Le démontage aura lieu du **13 au 24 avril 2026**. Le transfert de l'orgue conditionne la finalisation du projet de reconversion de l'église Saint-Nicaise. La cession de l'édifice à RAGNAR, prévue pour mai 2026, permettra le lancement des travaux visant à créer un lieu de convivialité associant brasserie artisanale, restaurant et espace muséal



ROUEN.FR

Cabinet du Maire
Contact presse
presse@rouen.fr
02 35 08 86 53